



AVIS DE COURSE

COUPE du RHIN Strasbourg 2020

Grade 5A : Régionale Laser

Grade 5B : Départementale Optimist

4^{ème} épreuve du championnat Grand Est LASER

LES 3 ET 4 OCTOBRE 2020 (Optimist : 4 Octobre)

Plan d'eau de Plobsheim

A.O.GAZELEC Strasbourg
SECTION VOILE <http://www.aogazelec67-voile.fr/>

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire :

- l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.
- Le Site internet du club : <http://www.aogazelec67-voile.fr/> pourra être utilisé comme « Tableau Officiel » si il n'y a pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans **Les Règles de Course à la Voile (RCV)**,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve. Dans ce cas, les coureurs seront avertis par mail et par le site internet du club (<http://www.aogazelec67-voile.fr/>), un remboursement du montant de l'inscription diminué des frais de traitement sera réalisé sur demande, jusqu'à un mois après la date initialement prévue de la régata.

Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant à La Coupe du Rhin tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter, notamment : le port du masque est obligatoire à terre.
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,



- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.

3.1. La régates est ouverte à tous les bateaux des séries :

- Laser en grade 5A : **Laser standard, Laser radial et Laser 4.7**
- Optimist en grade 5B (le 4 Octobre 2020)

3.2. Pré-inscriptions obligatoires : En ligne sur le site du club : <http://www.aogazelec67-voile.fr/>

3.3. Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs.
- l'autorisation de port de publicité.

3.4. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 million d'Euros,
- une autorisation parentale pour les mineurs.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont fixés à **20 €** pour les Lasers, gratuit pour les Optimists.

Uniquement le paiement en ligne sera accepté via le lien sur le site du club :

<http://www.aogazelec67-voile.fr/>

5. PROGRAMME

5.1. Confirmations d'inscription :

Le 1^{er} jour de **10h00 à 13h00 (Laser)**

Le 2^{ème} jour de **9h00 à 10h00 (Optimist)**

5.3. Jours de course : 6 courses maxi sont programmées

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Nombre de courses prévues
1 ^{er} jour	14h30	Courses à suivre
2 ^{ème} jour	10h30	Courses à suivre

5.4. Plus aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30 le dernier jour de course.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront affichées (**pas d'impression**) et disponibles en version électronique sur le site du club : <http://www.aogazelec67-voile.fr/>

7. PARCOURS

Voir les annexes aux Instructions de Course

8. SYSTEME DE PENALITE

Voir les annexes aux Instructions de Course

9. CLASSEMENT

Voir les annexes aux Instructions de Course

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne soient pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués, le dernier jour vers 17H, comme suit :

- 1^{er} Laser standard + 1^{er} master std.
- 1^{er} Laser masculin radial + 1^{ère} Laser féminine radial + 1^{er} master radial.
- 1^{er} Laser masculin 4.7 et 1^{ère} Laser féminine 4.7
- 1^{er} Optimist

12. SECURITE - DECISION DE PARTICIPER

- Covid 19 : Le port du masque est obligatoire à terre



En cas de symptômes de Covid 19, le concurrent doit abandonner immédiatement la course et prévenir le comité de course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Appels d'urgence : 15 : SAMU - 18 : POMPIERS - 112 : GENERAL

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Circulation (entrée / sortie de l'enceinte du club) : Prêt d'une carte d'accès (contre caution de 20€) à demander au préalable par mail : aogazelec.voile@netcourrier.com.
- Possibilité de repas au restaurant « L'escale » : Réservations au 03 88 76 25 05,
- Camping gratuit sur le site,
- Localisation du club et autres informations sont disponibles sur le site internet du club : <http://www.aogazelec67-voile.fr/>
- Plus d'informations :
 - ✉ aogazelec.voile@netcourrier.com ou ☎ 06.84.83.20.64 : M. Christophe SCHEECK

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp